

I – INFORMATIONS DE RENTREE

ACCUEIL DES INTERNES

NIVEAU PREPA

Mardi 1er septembre 2026 :

- 8h30 : dépôt des bagages à La Prépa.
- Déjeuner libre. Le service de restauration ne sera pas ouvert.
- A partir de 17h30 : accueil par la surveillante et installation à l'internat, 7 rue Montcalm.

II – TROUSSEAU

Apporter le trousseau obligatoire le jour de l'installation : quelques cintres, nécessaire de toilette, peignoir éponge et drap de bain, alèse, drap housse (90 cm), couette, housse de couette, oreiller, taie d'oreiller, cadenas, lampe de bureau ainsi qu'une tasse/mug lavable.

III.-. REGLEMENT DE L'INTERNAT

L'inscription d'une élève à l'internat vaut, pour elle-même, comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement.

Le lycée Notre Dame de la Merci accueille chaque année quatre-vingts internes dont 10 étudiantes de CPGE **qui doivent impérativement rentrer chez elles du samedi midi après les DS au lundi matin**. Le séjour en internat n'est possible que si chacune respecte un certain nombre de règles conçues tant pour la sécurité des personnes que pour une vie collective harmonieuse favorable au travail.

L'internat est un service rendu aux élèves et à leurs familles. Il ne constitue nullement un droit. Faisant partie intégrante du lycée, toutes les dispositions du règlement intérieur s'y appliquent.

Tout manquement à ces principes peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive sur décision du chef d'établissement.

INSTALLATION DES INTERNES

Au moment de l'installation des internes en début d'année scolaire, les étudiantes remettent aux surveillantes :

- le document Internat signé (adhésion au règlement de l'internat, autorisation d'hospitalisation, autorisation de sortie)
- un chèque de caution de 100 €.

L'attribution des chambres relève exclusivement de l'établissement et aucune demande de la part des parents ou de l'étudiante ne sera suivie d'effet, en particulier le jour de l'installation.

OUVERTURE DE L'INTERNAT

L'internat est ouvert du lundi soir au samedi matin. La présence des étudiantes y est obligatoire tous les soirs de la semaine. Toute demande d'absence exceptionnelle doit être présentée par écrit ou par mail (internat@lamerici.com) aux surveillantes avant 17h **impérativement**.

Après les cours, les étudiantes de CPGE sont en khôlle ou travaillent à la Prépa, au CDI, ou bénéficient de temps libre jusqu'à 19h30 pour le repas ou elles devront se présenter à la surveillante référente dès son arrivée.

Les étudiantes sont autorisées, sur demande des familles en début d'année scolaire, à quitter l'internat le mercredi après la classe pour y revenir le jeudi matin.

Toute sortie dont peut bénéficier une interne se déroule sous l'entière responsabilité des parents (ou la sienne si elle est majeure), à partir du moment où elle quitte l'établissement jusqu'à son retour.

L'internat est fermé pendant les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires. L'établissement peut être amené à accueillir des groupes extérieurs pendant ces périodes, il sera alors demandé de libérer provisoirement la chambre.

Dépôt des sacs et valises

- le lundi matin de 7h30 à 7h50 : à la Prépa dans l'espace sécurisé.
- Dépôt des sacs pour les départs le samedi matin à la bagagerie du lycée avant l'installation en salle de DS avec leur badge ou le vendredi matin à La Prépa dans l'espace sécurisé s'il n'y a pas de DS

Il est recommandé de munir les sacs de cadenas à code pour éviter les vols.

Pendant la semaine, les sacs et valises vides doivent être rangés sur les armoires pour faciliter le ménage des chambres.

REGLES DE VIE DANS L'INTERNAT

Présence des surveillantes

Trois surveillantes sont affectées à l'internat, dont deux sont présentes toute la nuit. Elles disposent d'une chambre au même titre que les étudiantes, mangent avec elles et sont les garantes d'une ambiance propice au travail et au calme. Les surveillantes présentes la nuit sont plus particulièrement chargées d'assurer la sécurité, de faire respecter l'extinction des lumières et le silence et de prendre toutes les dispositions lorsqu'une étudiante est malade.

Horaires

Etudiantes Prépa
6h45 Lever
7h10 Départ pour le lycée
7h20-7h45 Petit-déjeuner
17h20 Temps libre (17h45 19h20) Temps libre/khôlles ou travail à la Prépa
19h20-20h Repas puis départ pour l'internat
20h-21h30 Douches, temps libre
22h00 Extinction des lumières

**Du mardi matin au vendredi matin les étudiantes prennent le petit déjeuner au lycée. La société de restauration fournit un petit déjeuner composé de :1 fruit, 1 laitage, 1 boisson chaude (thé, café, chocolat), 1 jus de fruit, confiture, beurre, tartines de pain et céréales*

Le samedi matin, le petit déjeuner pris dans le foyer de l'internat est à la charge des étudiantes/familles. Un frigo, une bouilloire et une cafetière sont mis à leur disposition. 7h35 départ au lycée seules pour les DS.

Le mercredi, l'internat est ouvert et accessible aux internes à partir de 13h. Pour les étudiantes de CPGE, la salle A03 de travail du lycée est accessible jusqu'à l'horaire d'accès au self.

Il est strictement interdit d'accéder aux dortoirs en dehors des heures d'ouverture.

Lors d'évènements exceptionnels organisées par les enseignants ou le BDE, le retour doit avoir lieu au plus tard à 21H30. En cas de sortie dépassant cet horaire, la famille de l'interne organisera sous sa responsabilité son hébergement en dehors de l'internat.

L'accès à l'internat est réservé aux seules internes.

Respect du voisinage

La musique est tolérée dans la mesure où cela ne gêne pas le travail des camarades de chambre. Il est strictement interdit de jeter des objets par les fenêtres.

Respect des locaux

Chaque interne veillera pendant l'année à conserver en l'état le mobilier mis à sa disposition.

Il est interdit de déplacer le mobilier.

De même, pour préserver l'état des murs, seuls les crochets prévus spécifiquement pour accrocher tableau, pêle-mêle ou autre objet décoratif doivent être utilisés.

Chaque étudiante, le jour de son arrivée, doit remettre un chèque de caution de 100€ à la surveillante d'internat, non encaissé qui sera restitué à la fin de l'année scolaire si aucune dégradation n'est constatée. En début et en fin d'année un état des lieux est réalisé. Des contrôles seront réalisés en cours d'année. Toute dégradation constatée entraîne le paiement de la réparation ou du remplacement. L'étudiante responsable est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'internat.

Hygiène et propreté

Pour faciliter le travail du personnel de service, il est demandé aux internes :

- tous les jours : de laisser le sol dégagé, de rincer les douches et les lavabos après usage, de vider les poubelles des chambres,
- le vendredi : de débarrasser le dessus des bureaux et de monter les chaises sur les lits pour un nettoyage plus approfondi.

Chaque interne est responsable de la propreté de sa chambre pendant la semaine. Du matériel de ménage peut être mis à disposition.

Il est demandé d'apporter une lampe de bureau, une alèse imperméable, un drap housse, une couette assortie d'une housse, un oreiller et une taie d'oreiller ainsi qu'une tasse/mug lavable. Les draps doivent être changés tous les quinze jours.

Ne sont pas autorisés : les tapis et la nourriture dans les chambres.

Prise de médicaments

Pour les étudiantes ayant un traitement médicamenteux, une ordonnance devra être remise le jour de la pré-rentrée avec la fiche « Document Internat » complétée et signée.

En cas de maladie ou d'état de santé incompatible avec le maintien à l'internat, les responsables légaux seront immédiatement informés et devront venir chercher leur fille dans les délais les plus brefs.

Téléphone portable

Le téléphone portable est autorisé :

- dans le parc à partir de 17h20
- Dans le self, au petit-déjeuner et au repas du soir, une fois le plateau rendu ;
- Au sein de l'internat jusqu'à 22h.

Cigarettes , cigarettes électroniques et alcool

Il est strictement interdit de fumer/vapoter et d'introduire ou de consommer de l'alcool ou des produits stupéfiants.

Sécurité

La préparation et/ou la cuisson de toute nourriture, l'introduction ou l'utilisation de tout appareil à flamme vive, bougie, encens et tout appareil de chauffage (ex : bouilloire) sont absolument prosrites.

Le déclenchement de l'alarme incendie doit être suivi de l'évacuation immédiate de toutes les étudiantes. Dans ce cas, il est interdit d'évacuer en sous-vêtements (prévoir peignoir et chaussons).

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent : l'établissement n'est pas responsable en cas de vol ou de perte. L'étudiante se munira d'un cadenas (à chiffres) pour fermer son armoire

Document Internat (à remettre le soir de la rentrée à la surveillante)

NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANTE.....

Classe.....

NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Téléphone portable Téléphone fixe

I - ADHESION AU REGLEMENT DE L'INTERNAT DU LYCEE NOTRE-DAME DE LA MERCI

L'inscription d'une étudiante à l'internat du lycée Notre-Dame de La Merci vaut pour elle-même comme pour sa famille, adhésion au présent règlement* et engagement de s'y conformer pleinement.

Madame, Monsieur,.....

ont pris connaissance du **REGLEMENT DE L'INTERNAT*** du Lycée Notre-Dame de La Merci.

* voir document joint.

II - AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné.....

demeurant

responsable légal, autorise l'établissement Notre-Dame de La Merci à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une opération chirurgicale d'urgence ou pour une hospitalisation.

n° d'immatriculation à la Sécurité Sociale du responsable légal :

de l'étudiante : Date de naissance de l'étudiante :

.....

IMPORTANT

Si on ne peut me joindre, personne à prévenir :

Nom.....

Lien avec l'étudiante :Téléphone portable :

Préciser si l'étudiante est sujette à :

des allergies médicamenteuses :

des crises de spasmophilie ou tétanie.

suit un traitement spécifique (joindre l'ordonnance) :

III - AUTORISATION DE SORTIE (cocher la mention utile)

Je soussigné.....

responsable légal,

n'autorise aucune sortie en dehors des plages horaires d'accessibilité au self 11h30/13h00 et du CDI 8h 18h du lycée

autorise les sorties sur les plages horaires de temps libre indiqué dans le RI.

A.....le.....

Signature des parents ou du responsable légal

Signature de l'étudiante